

le jeudi 13 mars 2003

13 h

Prière.

M. S. Graham dépose sur le bureau de la Chambre des signatures additionnelles pour la pétition 11, qu'il a déposée à la Chambre le 12 mars 2003.

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Pleins feux sur le tourisme : Une stratégie pour assurer un avenir prospère : 2003-2005 : Tourisme et Parcs : Mars 2003*.

M. Richard invoque le Règlement; il soutient qu'il devrait être interdit au ministre du Tourisme et des Parcs de commenter la réplique de l'opposition à sa déclaration de ministre, car le débat est antiréglementaire pendant cette affaire courante. Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. McFarlane :

40, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;*

par l'hon. M. Mesheau :

41, *Loi sur les emprunts de 2003.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu de passer outre aux deux heures prévues pour l'étude des motions émanant des députés.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, de Services Nouveau-Brunswick et du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules tout-terrain*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules tout-terrain*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

37, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;

39, *Loi modifiant la Loi sur les petites créances*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

À 17 h 50, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Jordan prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président suppléant du comité, M. Jordan, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2003-2004

	Votés (\$)
ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration	3 252 000
Développement industriel et entreprises	16 813 000
Aide stratégique	5 000 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	25 030 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Services Nouveau-Brunswick - Prestation de Services Gouvernementaux	17 723 000
Services Nouveau-Brunswick - Provision pour les évaluations foncières	5 522 000
Services Nouveau-Brunswick - Services d'information foncière	2 546 000
PRÊTS ET AVANCES	
ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
<i>Loi sur le développement économique, Commission de l'aménagement agricole et la Loi sur le développement des pêches</i>	50 000 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2003-2004

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Entreprises Nouveau-Brunswick	1 000
STOCKS	
Entreprises Nouveau-Brunswick	5 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 34 (11 mars 2003).